

Cession de parcelle communale à Madame BOUTINAUD Véronique – Parcelles AE n° 170 - 3 Impasse Voltaire

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation avec terrain cadastrée Section AE n° 170 sise 3 Impasse Voltaire à Saint-Junien.

Il est proposé au Conseil municipal de céder cette parcelle à Madame BOUTINAUD Véronique au prix de 66 000 euros. La valeur vénale fixée par l'avis des domaines en date du 20 décembre 2019 est de 65 000 euros.

Les frais de négociation de l'agence immobilière sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner l'étude de Maîtres COURIVAUD Christian et LORIOT-CHEYRON Caroline pour la rédaction des actes notariés dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée Section AE n° 170 à Madame BOUTINAUD Véronique au prix de 66 000 euros.
- DESIGNER l'étude de Maîtres COURIVAUD Christian et LORIOT-CHEYRON Caroline et DIT que les frais de notaires sont à la charge de Madame BOUTINAUD Véronique.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles sont enregistrées au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard